



Période d'essai : un calcul précis...

Jurisprudence publié le **04/06/2021**, vu **693 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un salarié est embauché en CDD aux termes d'un contrat de travail qui prévoit une période d'essai de 10 jours.

Un salarié est embauché en CDD un 13 juin aux termes d'un contrat qui prévoit une période d'essai de 10 jours, à laquelle l'employeur va mettre fin le 23 juin, à effet du 24 juin.

Une rupture d'essai finalement tardive pour le salarié qui réclame donc que cette rupture s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse. Ce à quoi s'oppose l'employeur qui a relu attentivement le contrat de travail...

Ce contrat de travail prévoit, en effet, une période d'essai de 10 jours. Mais ce même contrat stipule que « s'agissant d'une période de travail effectif, toute suspension qui l'affecterait (maladie, fermeture pour congés payés.) la prolongerait d'une durée égale ».

Il en déduit donc que cette période d'essai se décompte, non en jours calendaires, mais en jours de travail effectif. Il a donc rompu cette période d'essai dans les délais...

Non, conclut le juge : il n'est pas possible, selon lui, de déduire de la rédaction du contrat que la période d'essai se décompte en jours de travail effectif. Laquelle doit donc se décompter en jours calendaires par principe : elle a donc été rompue trop tard par l'employeur...

Source : weblex.fr

Pour plus d'infos : [Durée de la période d'essai](#)

Voir aussi notre guide : [Saisir le Conseil de Prud'hommes 2021-2022](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
 - [Sanctionner un salarié](#)
 - [Licencier un salarié pour faute](#)
 - [Modifier un contrat de travail](#)
 - [Saisir le Conseil de Prud'hommes](#)
-
- [Quelle est la valeur d'une promesse d'embauche ?](#)

- Promesse d'embauche et proposition d'emploi : différences
- Quelles sont les mentions obligatoires d'un contrat de travail ?
- Rédaction du contrat de travail : avantages en nature et frais professionnels
- Qu'est-ce qu'une clause d'objectifs ou de quotas ?
- Qu'est-ce qu'une clause de garantie d'emploi ?
- L'indemnité et la clause de non-concurrence
- Clause de mobilité : conditions de validité
- Comment rompre une période d'essai ?